

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

## RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- 1) Subventions aux associations.
- 2) Contrat Enfance Jeunesse 2016 / 2019
- 3) Rapport annuel 2015 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande.
- 4) Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- 5) Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement.
- 6) Main levée d'une servitude.
- 7) AJOURNE
- 8) Travaux de levés topographiques - Participation

**MEMBRES ELUS** : vingt-trois

**EN EXERCICE** : vingt-trois

**PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE** : treize, à savoir : M. MEKETYN Jean, Maire - Mmes BINKUS Viviane - DOME Sabine – MM. MATZ Pascal – NEGRI Rocco , Adjoints - Mmes DEBORD Murielle – JUNG Katia – SCHWARTZ Guyslaine – ZEITER Dominique - MM. CORDIER Gérard – SARRAT Philippe – SCHECK Christian – MARCHAND Philippe

**ABSENTS EXCUSES** : dix, à savoir : Mmes HELFENSTEIN Martine - BADER Anne - BRUN Christelle - WEISSE Julie - CORDIER Irène - MM. SCHÄFER Claude - VAUCELLE Daniel - ROHR Jean-Claude - RIST Claude - TRINKWELL Bernard

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION A DES MEMBRES PRESENTS** : sept, à savoir :

Mme HELFENSTEIN Martine à Mme DEBORD Murielle

Mme WEISSE Julie à M. MEKETYN Jean

Mme CORDIER Irène à M. CORDIER Gérard

M. SCHÄFER Claude à M. NEGRI Rocco

M. TRINKWELL Bernard à M. MARCHAND Philippe

M. ROHR Jean-Claude à Mme SCHWARTZ Guyslaine

M. RIST Claude à M. MATZ Pascal

## **POINT N° 1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Associations qui s'est réunie le 09.06.2016 dont le compte-rendu de réunion a été présenté par Madame Sabine DOME, Adjoint au Maire, Président de la Commission, décide 18 voix pour et deux abstentions d'accorder aux associations communales les subventions suivantes :

- A.S.L. 1080 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	1 180.00 €
- A.S.C.P.E. 900 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	1 000.00 €
- Macheren Sans Frontières 1080 € + subvention exceptionnelle 400 €	1 480.00 €
- Association des locataires Néolia	490.00 €
- U.N.I.A.T.	180.00 €
- Association des Boulistes	540.00 €
- Amateurs de Jardinage	540.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Petit-Ebersviller 620 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	720.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Macheren 620 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	720.00 €
- Association de l'Ecole Maternelle	540.00 €
- E.S.M.P.E. 8120 € + subvention exceptionnelle 430 €	8 550.00 €
- Club de Mõlky 180 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires	280.00 €
- USEP 100 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires	200.00 €

- Mieux Etre et Yoga 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires 100.00 €

ainsi que 80 € au Secours Populaire Français, 80 € à la Croix Rouge, 80 € à la Conférence Saint-Vincent de Paul, 80 € aux Restos du Cœur.

**POINT N° 2 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016 / 2019.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, est arrivé à expiration le 31 décembre 2015.

Ce dispositif, dont le renouvellement est en cours de traitement, est destiné à apporter une aide au financement des activités organisées au profit des enfants et adolescents pour la période 2016 / 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2016 / 2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**POINT N° 3 : RAPPORT ANNUEL 2015 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA NIED ALLEMANDE**

En exécution des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal MATZ, Adjoint au Maire, communique à l'assemblée le rapport annuel de l'année 2015 retraçant les activités du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus indiqué,

Donne acte à Monsieur Pascal MATZ, de la présentation qui lui en a été faite.

**POINT N° 4 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2015.**

En exécution des dispositions du décret 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Christian SCHECK, Conseil Municipal, communique à l'assemblée le rapport annuel de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus indiqué,

Donne acte à Monsieur Christian SCHECK de la présentation qui lui en a été faite.

**POINT N° 5 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2015.**

En exécution des dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Pascal MATZ, Adjoint au Maire, communique à l'assemblée le rapport annuel de l'année 2015 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus indiqué,

Donne acte à Monsieur Pascal MATZ, de la présentation qui lui en a été faite.

## **POINT N° 6 : MAIN LEVEE D'UNE SERVITUDE**

Monsieur Pascal MATZ, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée qu'une servitude de défense de construire au profit de la Commune datant de 1908 grève la parcelle cadastrée section 1 n° 184 appartenant aux Consorts BROQUARD.

Ces derniers ont sollicité la municipalité afin d'obtenir la levée de cette servitude dont la collectivité n'a pas l'usage (seule parcelle grevée et totalement enclavée).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal MATZ, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité

- décide la levée de la servitude de défense de construire inscrite au livre foncier le 26.03.1908 sur la parcelle cadastrée section 1 n° 184.
- charge Monsieur le Maire de signer tout document y relatif.

## **POINT N° 7 : ACQUISITION DE TERRAINS RUE DES VERTS COTEAUX**

AJOURNE

## **POINT N° 8 : TRAVAUX DE LEVES TOPOGRAPHIQUES - PARTICIPATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 14 décembre 2015 par laquelle elle acceptait de participer à hauteur de 7 266 €, soit pour 1/3 aux travaux de levé topographique qu'il reste à réaliser afin de compléter la cartographie existante.

Le Syndicat des Eaux de Barst, également sollicité, a fait savoir qu'il ne participerait pas à ces mêmes travaux ; la charge devra donc être répartie entre le Syndicat d'Assainissement et la Commune. Le devis a par ailleurs fait l'objet d'une réactualisation et le montant de la prestation s'élève à 22 200 € H.T.

Il propose à l'assemblée d'accepter la réalisation du levé topographique ci-dessus indiqué pour un montant de 22 200 € H.T. dont 11 100 € à la charge de la Commune de Macheren réparti à parts égales (5 550 €) sur 2016 et 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité

- de faire sienne la proposition ci-dessus indiquée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat à intervenir
- d'inscrire la dépense correspondante aux budgets 2016 et 2017

\*\*\*\*\*

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,  
le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20 h 00.



MACHEREN, le 27 juin 2016

Pour Le Maire Absent  
L'Adjoint Délégué

  
C. SCHÄFER